

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

CREER UNE BIENNALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Région entend valoriser l'innovation urbaine et architecturale.

Pour mettre en œuvre cet objectif, en lien avec l'opération « Dessine-moi le Grand Paris de demain », il est proposé de **mettre en place une manifestation régulière sous forme de biennale de l'architecture et de l'urbanisme**.

Un tel évènement a pour objectif de valoriser les réflexions engagées par l'ensemble des acteurs franciliens sur l'avenir et la réinvention de la Région capitale et de leur donner une grande visibilité internationale.

Cette biennale permettra également de promouvoir les travaux des architectes, urbanistes, paysagistes, designers, les savoir-faire des entreprises et des professions du bâtiment, ainsi que ceux des institutions et organismes représentatifs de l'univers de l'architecture, du patrimoine et de l'urbanisme du territoire francilien. La Région souhaite contribuer à rendre cette filière plus attractive auprès des futurs professionnels, en lien étroit avec la compétence stratégique de la Région en matière de formation professionnelle.

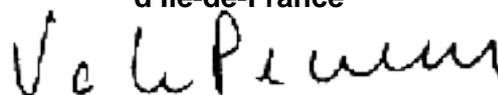
Ce rendez-vous du grand public et de la profession dans toutes ses composantes permettra aussi de valoriser les écoles et universités spécialisées dans les métiers de la construction, de la ville et du développement durable.

Cette biennale pourrait se tenir dès 2017, dans un lieu emblématique de l'Île de France, en lien par exemple avec le centre Pompidou ou la Cité Descartes, pôle d'excellence dédié à la ville durable.

A l'occasion de cet évènement, la Région remettra des prix aux meilleurs jeunes architectes, urbanistes et paysagistes franciliens afin de valoriser leur travail et de révéler ainsi les talents de demain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION**DU****CRÉER UNE BIENNALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME**

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** L'avis de la Commission logement ;
- VU** L'avis de la Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- VU** L'avis de la Commission des finances ;
- VU** Le rapport N° CR CR 50-16 Créer une biennale de l'architecture et de l'urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1:

Mandate la Présidente du Conseil régional pour créer une biennale de l'architecture et de l'urbanisme.

Article 2 :

Délègue à la commission permanente les modalités de lancement et d'organisation de cette biennale de l'architecture et de l'urbanisme.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE